

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL604

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 36 BIS

A la seconde phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots : « communes, l'établissement public de coopération intercommunale, le syndicat mixte », le mot : « collectivités »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de implication, les EPCI et syndicats étant des groupements de collectivités.